

# MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

## APPEL D'OFFRES OUVERT

Marché passé selon une procédure formalisée en application des articles  
R. 2124-1, et R.2124-2 du Code de la Commande Publique

### MARCHE D'EXPLOITATION DE CHAUFFAGE DES BATIMENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

## Règlement de Consultation

Date limite de remise des offres : le lundi 1<sup>er</sup> juin 2026, avant 12H00.

Date limite des questions : le lundi 25 mai 2026

Date de visite des sites : le lundi 18 mai 2026, à 9H00 au siège de la CCPS

#### L'Acheteur



**Communauté de Communes du Pays Solesmois**  
Zone d'Activités Économiques du Pigeon Blanc  
Voyette de Vertain,  
CS 60063  
59730 Solesmes  
☎ : 03.27.70.74.30

#### Assistant Technique



10 ter rue d'en Haut  
59554 Sailly Lez Cambrai  
☎ : 03.27.70.55.69  
@ : bet.eteic@orange.fr

## SOMMAIRE

I – Identification du pouvoir adjudicateur.....	3
II – Objet du marché.....	3
III – Dispositions générales .....	4
3-1 : Structure et Forme juridique de l'attributaire .....	4
3-2 : Durée .....	4
3-3 : Procédure de passation .....	4
3-4 : Allotissement .....	5
3-5 : Variante et prestations supplémentaires éventuelles .....	5
3-6 : Délai de validité des offres .....	5
3-8 : Compléments à apporter au dossier de consultation .....	5
3-9 : Visite de site.....	5
IV – L'Appel à concurrence .....	6
4-1 : Remise du dossier de consultation aux entreprises.....	6
4-2 : Pièces constitutives du marché.....	6
4-3 : Présentation des offres remises.....	6
V – Presentation et contenu des offres.....	7
5-2 : Validation des candidatures .....	7
5-3 : Contenu des offres .....	7
5-4 : jugement des offres.....	8
VI – Présentation et contenu des propositions .....	11
VII – Renseignements complémentaires .....	12

## I – Identification du pouvoir adjudicateur

Selon l'article L1211-1 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur est :

Communauté de Communes du Pays Solesmois  
Zone d'Activités Économiques du Pigeon Blanc  
Voyette de Vertain,  
CS 60063  
59730 Solesmes

Responsable du marché : Monsieur Le Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois.

## II – Objet du marché

Le présent marché concerne la mise en place d'un contrat de fourniture et de service. Il est composé, de prestations de conduite et d'entretien, de prestations de garantie totale et de renouvellements de matériel.

**Le marché de fourniture et de service est composé de deux lots :**

### Le lot n°1 : Les bâtiments tertiaires

1 - La prestation forfaitaire de conduite et d'entretien des installations de distribution de chaleur, des installations de distribution ECS et des installations de traitement d'eau avec un intéressement sur les économies d'énergie (Prestation P2 PFI).

2 - Les prestations forfaitaires de surveillance et de contrôle nécessaires au suivi des installations de production, de distribution ECS (Prestation P2).

3 - Les prestations forfaitaires de garantie totale des installations avec répartition (Prestation P3/2 GTR) composée des prestations P3/1 : réparation et remise en état et P3/2 renouvellement de matériel.

### Le lot n°2 : La piscine

1 - La prestation forfaitaire de conduite et d'entretien des installations production et de distribution de chaleur, des installations de distribution ECS et des installations de traitement d'eau et d'eau de bassin avec un intéressement sur les économies d'énergie (Prestation P2 PFI).

2 - Les prestations forfaitaires de surveillance et de contrôle nécessaires au suivi des installations de production, de distribution ECS (Prestation P2).

3 - Les prestations forfaitaires de garantie totale des installations avec répartition (Prestation P3/2 GTR) composée des prestations P3/1 : réparation et remise en état et P3/2 renouvellement de matériel.

4 - La fourniture forfaitaire de traitement d'eau de bassin pour la piscine.

**Code CPV : 50720000- Services de réparation et d'entretien de chauffage central.**

## III – Dispositions générales

### 3-1 : Sous-traitance et groupement d'entreprises

Le candidat peut traiter l'exécution d'une partie de ses prestations. Les informations relatives à la sous-traitance doivent être transmises au dépôt d'offre dès lors que le candidat justifie de ses capacités grâce à celles de son sous-traitant. Il sera demandé les mêmes documents, justificatifs et moyens de preuve qu'au candidat.

À tout moment après attribution, le candidat retenu pourra sous-traiter une partie de son marché dans les conditions précisées dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières.

Le candidat est autorisé à se présenter sous la forme d'un groupement d'entreprises. Il indique la forme juridique du groupement, ainsi que le mandataire désigné par l'équipe dans la lettre de candidature et dans l'ATTRI 1.

Le membre du groupement désigné comme mandataire représente l'ensemble des membres du groupement, vis-à-vis du pouvoir adjudicateur, du Maître d'œuvre, pour l'exécution du marché.

En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire de chacun des autres membres jusqu'à l'achèvement du délai de garantie ou du délai de garantie de parfait achèvement.

En cas de groupement solidaire, chacun des membres est engagé financièrement pour la totalité du marché et doit pallier une éventuelle défaillance des autres membres du groupement.

### 3-2 : Durée

#### **Lot n°1 : Les bâtiments tertiaires**

La date prévisionnelle de début des prestations est prévue le 1<sup>er</sup> juillet 2026 pour une durée de 5 ans et 6 mois ferme, soit jusqu'au 31 décembre 2031.

#### **Lot n°2 : La piscine**

La date prévisionnelle de début des prestations est prévue le 1<sup>er</sup> juillet 2026 pour une durée de 2 ans et six mois ferme assujettie à une reconduction expresse de 3 ans, soit une durée maximale de 5 ans et 6 mois.

L'acheteur se garde la possibilité de ne pas prolonger le présent marché au terme de la période ferme. La reconduction expresse des 3 années fera l'objet d'un courrier en envoi recommandé avec accusé réception dans un délai de 3 mois avant la date de fin de la période ferme.

La prise d'effet du présent contrat est à compter de la notification de ce dernier au Titulaire.

### 3-3 : Procédure de passation

La consultation est lancée en procédure d'appel d'offre ouvert en application des articles L.2124-2, R.2124-2 et R.2161-2 du Code de la Commande Publique. Le détail des prestations attendu est repris dans le CCTP.

### **3-4 : Décomposition en tranche / en lots**

Les prestations du présent marché ne font pas l'objet d'un découpage en tranche. Cette décision est motivée par le fait que les prestations sont complémentaires et donc indissociable.

Le patrimoine de la communauté de Communes est réparti en deux lots techniques :

- Les bâtiments tertiaires
- La piscine

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au descriptif. Ils devront remettre une offre rigoureusement conforme au projet de marché.

### **3-5 : Variante et prestations supplémentaires éventuelles**

Le candidat est invité à proposer des variantes à partir du moment où il a répondu au projet de marché, sous réserve de les détailler tant en termes de qualité qu'en terme de prix. Ces variantes devront être de performances équivalentes et justifiées par tous documents utiles.

Les PSE (Prestations Supplémentaires Éventuelles) ne sont pas prévues.

### **3-6 : Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

### **3-7 - Lieu d'exécution :**

Les différentes interventions pour chacun des deux lots auront lieu dans les bâtiments de la communauté de communes.

### **3-8 : Modification de détail au dossier de consultation**

Le donneur d'ordre se réserve le droit d'apporter au plus tard 8 jours avant la date fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir faire aucune réclamation à ce sujet.

Dans le cas où des modifications substantielles sont apportées au dossier de consultation, la date limite de réception des offres sera reportée en fonction du nombre de jours restants entre la date de modification et la date limite de retour des offres initiales.

### **3-9 : Visite de site**

Les locaux techniques ne sont pas accessibles librement par les candidats durant l'appel d'offres.

La C.C.P.S organisera donc une journée pour la visite des sites composants les deux lots.

La date du rendez-vous pour la visite est fixée en page de garde du présent document.

La visite a pour objectif d'examiner les installations existantes, d'appréhender les modalités nécessaires à l'entretien et au renouvellement du matériel.

La visite sera réalisée par un représentant de l'assistant technique du Maître d'Ouvrage.

## IV – L'Appel à concurrence

### 4-1 : Remise du dossier de consultation aux entreprises

Selon l'article R2132-4, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique sur la plateforme : <https://marchespublics596280.fr>

Il appartient à chaque candidat de vérifier qu'il dispose de l'intégralité des pièces constitutives du dossier pour établir son offre.

En application de l'arrêté du 14 décembre 2009 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics, les entreprises ont la faculté de télécharger le DCE de façon anonyme. Si tel est le cas, elles ne pourront être informées des éventuelles modifications (document, report de date de remise des offres, etc.) qui pourraient intervenir en cours de procédure avec comme conséquence une offre ne correspondant pas aux attentes de la C.C.P.S.

En conséquence, il est fortement conseillé aux entreprises de s'identifier dès la phase du téléchargement avec une adresse mail fréquemment consultée par la personne ayant en charge le marché et de mettre l'adresse <https://marchespublics596280.fr>

« en contact » pour permettre la réception le cas échéant des échanges de messages ou de courriers pour qu'ils ne basculent pas dans les spams ou en courriers indésirables.

Conformément aux articles R.2132-1 à R.2132-14 du Code de la Commande Publique, le présent marché fait l'objet d'une procédure dématérialisée. Cette procédure permet aux candidats qui le souhaitent de télécharger les documents de consultation sur un réseau électronique et de déposer une offre par voie électronique via le site <https://marchespublics596280.fr>

### 4-2 : Pièces constitutives du marché

Les pièces constitutives du marché sont par ordre d'importance les suivantes :

- Un acte d'engagement et ses annexes qui le composent pour chacun de deux lots techniques.
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P)
- Un Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P).

### 4-3 : Présentation des offres remises

L'intégralité des pièces constituant les offres (pièces marché, mémoire, et annexe) sont rédigées en langue française.

En cas de remise de pièces sous une autre langue que celle demandée, celles-ci seront accompagnées obligatoirement d'une traduction en français, réalisée par un traducteur.

## V – Presentation et contenu des offres

Les pièces de candidature à produire pour les candidats sont les suivantes :

- 
- Une lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants (formulaire DC1 recommandé ou équivalent).
- Le Pouvoir : documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager l'entreprise candidate.
- Déclaration du candidat (DC2) ou DUME
- Références et/ou expériences détaillées et vérifiables de prestations exécutées au cours des trois (3) dernières années (montants, dates, destinataires) ou en cours de réalisation ou tout autre justificatif permettant de prouver la capacité du candidat à exécuter le marché.
- La Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle en cours de validité
- Habilitation Qualibat 5544.
- Une Note complémentaire décrivant les caractéristiques du groupement et notamment le mandataire, cotraitant et sous-traitant éventuels.

### 5-2 : Validation des candidatures

La validation des candidatures est effectuée dans les conditions prévues aux articles R. 2144-3 à R. 2144-5.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur du marché peut, lorsqu'il constate que les pièces administratives demandées à l'article 5.1) du présent règlement de la consultation sont absentes ou incomplètes, demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai identique pour tous les candidats et qui ne saurait être supérieur à 10 jours.

L'ensemble des documents doit être rédigé en langue française.

Toute réponse sans rapport avec les besoins du pouvoir adjudicateur sera assimilée comme non conforme.

Toute réponse, ne respectant pas les exigences formulées dans le règlement de consultation selon les articles L.2152-1 à L.2152-4, ou considérée comme anormalement basse selon les articles L.2152-5 et L.2152-6. L'entreprise devra justifier de cette offre.

### 5-3 : Contenu des offres

L'offre du candidat est composée des éléments suivants :

Pour chacun des deux lots techniques :

- L'acte d'engagement sans modification et ses annexes complétées et paraphées, Cet acte d'engagement sera accompagné par les demandes d'acceptation des sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement, pour tous les sous-traitants désignés au marché (à joindre par le candidat : engagement sous-traitance ou formulaire DC4).
- Une attestation d'acceptation sans condition ni réserve des CCAP et CCTP.
- Un mémoire technique

### 5-4 : jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué pour chacun des lots dans les conditions prévues par les dispositions du Code de la Commande Publique (articles L.2152-1 à 4, 7 et 8, article L.2352-1 et articles R.2152-1 et 2). L'offre économiquement la mieux disante est sélectionnée par application des critères pondérés énumérés ci-dessous :

#### Lot n°1 : Les bâtiments tertiaires

		Pondération
<b>Critère N°1 : Prix des prestations</b>		<b>40</b>
SCF1	Montant P2 (total € HT de l'annexe 3 de l'acte d'engagement)	25
SCF2	Montant (P3/1+P3/2) (total € HT de l'annexe 3 de l'acte d'engagement)	15
<b>Critère N°2 : Qualité technique de l'offre</b>		<b>60</b>
SCT1	Mémoire technique	
A	L'organigramme fonctionnel de l'équipe opérationnelle qui sera désignée et affectée pour réaliser les prestations. (Techniciens, responsables technique et commercial) suivant le temps réparti défini, avec les différentes certifications professionnelles.	1
B	L'équipement technique que le candidat dispose pour la réalisation de ce marché et le suivi des prestations via la plateforme de dématérialisation dédiée.	2
C	Organisation des prestations en heures ouvrées, en période d'astreinte, la gestion de panne totale ainsi que les moyens déployés en cas de panne totale d'une installation,	2
D	La traçabilité laissée à demeure, le reporting, et le suivi des prestations.	1
SCT2	La prestation P2 décomposée comme suit :	
E	Pertinence du nombre d'heures annoncé avec sa répartition selon les différents postes au regard du niveau des prestations requises.	12
F	Pertinence des prestations spécifiques intégrées à la prestation P2 en fonction de la typologie des installations confiées.	10
SCT3	Gestion financière de postes P3/1 par rapport au poste P3/2 proposés	10
SCT4	La prestation P3/2 décomposée comme suit :	
K	Choix technique et pertinence des renouvellements de matériel proposé	10
L	Intégration des améliorations techniques lors des renouvellements permettant de réduire les consommations d'énergie et émission de CO2	12
<b>Valeur maximale de l'offre</b>		<b>100</b>

#### Lot n°2 : La piscine

		Pondération
<b>Critère N°1 : Prix des prestations</b>		<b>40</b>
SCF1	Montant P2 (total € HT en annexe 4 de l'acte d'engagement)	20
SCF2	Montant P3 (P3/1+P3/2) (total € HT de l'annexe 5 de l'acte d'engagement)	12
SCF3	Montant P9F (total € HT en annexe 4 de l'acte d'engagement)	8
<b>Critère N°2 : Qualité technique de l'offre</b>		<b>60</b>
SCT1	Mémoire technique	
A	L'organigramme fonctionnel de l'équipe opérationnelle qui sera désignée et affectée pour réaliser les prestations. (Techniciens, responsables technique et commercial) suivant le temps réparti défini, avec les différentes certifications professionnelles.	1
B	L'équipement technique que le candidat dispose pour la réalisation de ce marché et le suivi des prestations via la plateforme de dématérialisation dédiée.	2

**MARCHE D'EXPLOITATION DE CHAUFFAGE DES BATIMENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS  
SOLESMOIS**

C	Organisation des prestations en heures ouvrées, en période d'astreinte, la gestion de panne totale ainsi que les moyens déployés en cas de panne totale d'une installation,	2
D	La traçabilité laissée à demeure, le reporting, et le suivi des prestations.	1
SCT3	La prestation P2 décomposée comme suit :	
E	Pertinence du nombre d'heures annoncé avec sa répartition selon les différents postes au regard du niveau des prestations requises.	10
F	Pertinence du volume horaires nécessaires au traitement d'eau des bassins et organisation des interventions journalières et de l'arrêt technique	12
G	Pertinence des prestations spécifiques intégrées à la prestation P2 en fonction de la typologie des installations confiées.	10
SCT4	La répartition des opérations de renouvellement de matériel P3/2 sur la période contractuelle	6
SCT5	Gestion financière de postes P3/1 par rapport au poste P3/2 proposés	8
SCT6	Choix technique et pertinence des renouvellements de matériel proposé pour la prestation P3/2	8

Conformément au code de la commande publique, il sera réalisé un classement à l'issue de l'analyse des critères de jugement des offres.

Les montants analysés sont les montants en euros hors taxe.

En cas d'erreur matériel, ainsi que d'erreur de calcul de la TVA, elles seront rectifiées le cas échéant lors de la mise au point marché.

Les notes seront arrondies au dixième après la virgule. Le centième inférieur à 5 est arrondi au dixième inférieur et le centième supérieur à 5 est arrondi au dixième supérieur.

**a) Critère Prix des prestations – 40 points**

Les sous critères financiers de chaque lot seront pondérés de la manière suivante :

Note du candidat = note maximale du sous critère \* valeur de l'offre la moins disante/valeur de l'offre analysée

**b) Qualité technique – 60 points**

**SCT1 : Note de synthèse du mémoire technique**

Les sous critères A à F seront pondérés de la manière suivante :

100% éléments répondant au sous critère exprimé avec propositions d'optimisations

75% éléments répondant au sous critère exprimé

50% éléments de réponse succinct ou généraliste

25% éléments de réponses incomplets

**Les sous critères SCT3 à SCT4 pour le lot n°1 et SCT3 à SCT6 pour le lot n°2**

Ces sous critères seront pondérés de la manière suivante :

100% Éléments d'appréciation particulièrement pertinent et complet, répondant parfaitement aux besoins

75% Éléments d'appréciation pertinent répondant partiellement aux besoins ou incomplets sur quelques points

50% Élément d'appréciation satisfaisant répondant succinctement aux besoins et incomplet sur plusieurs points.

25% Éléments d'appréciation très succinct avec peu ou pas de détail et ou d'explication documentation

0% Absence d'éléments ne permettant pas d'apprécier correctement ce critère.

0% éléments de réponse non détaillés

### **Offre insuffisante**

L'offre globale du candidat devra avoir une pondération supérieure à 50 points sur 100 points pour que le marché lui soit attribué, à défaut le lot en question sera déclaré infructueux.

L'offre technique du candidat devra avoir une pondération au moins égale à 20 points sur 40 points. A défaut, l'offre du candidat sera déclarée insuffisante et sera par conséquent irrégulière.

### **Erreur matérielle**

Si une erreur de prix est décelée dans l'offre du candidat, et que celle-ci constitue une erreur purement matérielle, c'est-à-dire une erreur de nature telle que nul ne pourrait s'en prévaloir de bonne foi, cette erreur pourra être rectifiée (erreur de report, erreur de calcul...). En aucun cas, le candidat ne devra en profiter pour modifier son offre de base.

Cette faculté de rectification de l'erreur matérielle est laissée à l'entière discrétion du pouvoir adjudicateur.

## VI – Présentation et contenu des propositions

**Les offres seront remises avant la date et heure limite fixée sur la page de garde du document.**

Les candidatures et offres devront être remises par la voie électronique sur la plateforme :

<https://marchespublics596280.fr> **Accompagnement :**

Plusieurs documents et informations sont disponibles à la rubrique « aide » de la plateforme :

- Manuel d'utilisation afin de faciliter le maniement de la plateforme
- Assistance téléphonique
- Module d'autoformation à destination des candidats
- Foire aux questions
- Outils informatiques

### **Modalités de dépôt sur la plateforme**

Les offres doivent être remises sur la plateforme <https://marchespublics596280.fr>

Pour répondre à la consultation sous forme dématérialisée, la personne habilitée à engager le soumissionnaire doit être inscrit sur la plateforme précitée

#### Contrôle anti-virus

Avant transmission de son ou ses offres, le soumissionnaire devra procéder à un contrôle anti-virus de tous les fichiers constitutifs des deux enveloppes.

Les offres contenant des virus feront l'objet d'un archivage de sécurité. Ces offres seront réputées n'avoir jamais été déposées et les candidats en seront informés dans les plus brefs délais.

#### Conformité de l'adresse mail de l'entreprise

Le soumissionnaire devra également s'assurer de la conformité de son adresse mail (toute erreur dans la transcription de cette adresse est de la responsabilité pleine et entière du soumissionnaire).

Le Candidat retenu à l'issue de l'analyse des offres sera invité à signer son offre matérialisée.

## VII – Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus par demande auprès de :

### Renseignements administratifs et techniques

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront déposer leurs questions d'ordre administratif ou technique à l'adresse suivante : <https://marchespublics596280.fr>

**La limite pour poser des questions est fixée à 8 jours avant la date de remise des offres.**

En cas d'incertitude ou s'il apparaît dans des documents de consultation des divergences, des omissions ou des erreurs qui pourraient conduire à la réalisation incorrecte ou incomplète des prestations, le candidat devra prendre tous renseignements qui lui paraissent nécessaires via la plateforme : <https://marchespublics596280.fr> pendant la phase de consultation. Une réponse sera alors adressée en temps utile à toutes les entreprises ayant retirées le dossier.

### Voies et délais de recours

En cas de litige et après épuisement des voies amiables, la juridiction compétente est le tribunal administratif de LILLE.

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

Voies et délais des recours dont dispose le candidat :

- Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme. Le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat.
- Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif de Lille – 5, rue Geoffroy Saint-Hilaire – 59014 LILLE Téléphone : 0359542342 - Télécopie : 0359542445 - Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr